

Mail d'Emmanuel Molina, avocat de Samia Ghali, le 24 janvier 2020 :

Madame GHALI a été auditionnée, à sa demande, il y a plusieurs mois dans le cadre d'une enquête vieille de plus de 4 années.

Les accusations dont certains s'étaient complaisamment fait l'écho concernant sa maison et un problème d'urbanisme auquel elle était étrangère ont été depuis purement et simplement abandonnées... Aucun enrichissement personnel n'a été retenu, et sa probité personnelle est entière.

Il faut en outre se réjouir qu'aucune interférence judiciaire ne se produise durant la campagne électorale afin de respecter la démocratie et les électeurs. Il est loisible d'imaginer pour tout observateur objectif de la vie judiciaire que si une irrégularité manifeste avait été mise à jour concernant son rôle d'élue après tant d'années de vie politique et plusieurs années d'enquête, le Parquet l'aurait d'ores et déjà poursuivi, ce qui n'est pas le cas.

A toutes fins, je vous indique que toute autre affirmation concernant cette procédure en voie d'achèvement laissant à penser, comme cela a déjà été le cas dans le passé, qu'elle pourrait être impliquée dans des faits d'association de malfaiteurs, ou de détournement de fonds publics, ce qui est absurde, serait purement et simplement mensongère voire diffamatoire et constituerait un fait dommageable.